



Liste des candidats admis à se présenter à chaque épreuve aux fins d'obtention d'un certificat de spécialisation

Administration judiciaire de la preuve

BOUVERET Jérémie

HEINIMANN Camille

MUSLIN Hélène

Sous réserve de paiement des frais d'inscription dans le délai imparti. Tout défaut de paiement entraîne la non-recevabilité de la candidature pour la session 2025 des certificats de spécialisation